



## Acheter un bien en étant séparé ?

Par **Marc**, le **04/04/2008** à **18:53**

Je suis séparé de ma femme depuis 5 ans, rien d'officiel n'a été fait. Je viens d'hériter de mes parents et je désire acheter un bien immobilier. Me faudra t'il divorcé officiellement avant ou serai je propriétaire 100%.

Marc

Par **julian45**, le **04/04/2008** à **19:18**

bonjour, si vous vous êtes marié sous le regime de la communauté des biens, votre femme aura la moitié, même séparé car rien n'est vraiment officiel. Un conseil divorcé avant cordialement